

Le 4 décembre, Lucas Cochin et Jean de Salles se chargèrent, moyennant 1800 livres, de planter les pieux, d'établir la plate-forme, de faire les cintres des arches et de fournir tous les engins nécessaires aux maçons (1). Le 6 mai 1507, pendant que les charpentiers étaient à l'œuvre, Jean Taborin, dit de Lorraine, maître maçon, fut chargé « de bastir sur la pille plus prouchaine des deux arcs tombez, » et de l'exhausser de treize pieds (2). Le 22 juin 1507, l'adjudication de la maçonnerie de ces arches fut donnée à Guillaume Noytollon et à Girard Grangier, moyennant 1700 livres. La pierre de taille et la chaux étaient fournies par la ville (3).

Les diverses parties d'un même ouvrage concédées à des entrepreneurs différents devaient forcément faire naître des contestations. Des difficultés ne tardèrent pas, en effet, à naître entre les charpentiers et les maçons. Ces derniers prétendaient que les fondations avançaient trop lentement; qu'elles étaient mal faites, parce qu'on « avoit pas neteyé la place et esté au gravier vif, etc. » Enfin, après enquêtes, contre-enquêtes, expertises, descentes et vues de lieux, avis les plus contradictoires, le Consulat ordonna, par délibération du 17 novembre 1507, « mander quérir messire Jehan de Cullan, chanoyne de Cusset, qui a vacqué à la conduyte du pont de Paris et autres grans édifices et constructions de pontz, affin d'avoir son advis et savoir s'il voudra prendre la charge de la conduyte du pont du Rosne (4). » Un chevaucheur lui fut

---

(1) *Ibid.*, BB., 25, f<sup>o</sup> 81.

(2) *Ibid.*, BB., 25, f<sup>o</sup> 138.

(3) *Ibid.*, BB., 25; f<sup>o</sup> 152.

(4) *Ibid.*, BB., 25, f<sup>o</sup> 198.